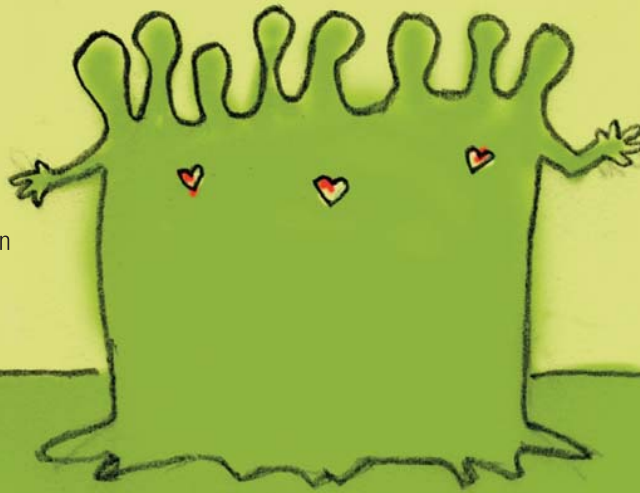


AGISSONS ENSEMBLE POUR PRÉVENIR le suicide

Les trois CSSS de l'Est de Montréal ont convenu de regrouper leurs efforts et d'entreprendre un projet commun : Le Réseau Sentinelles en prévention du suicide de l'Est de Montréal. Pour créer ce réseau, nous avons besoin de la contribution de partenaires dans différents milieux.

La mise en place de réseaux de sentinelles en prévention du suicide vise en effet à renforcer les liens entre les membres d'une communauté et augmenter la probabilité que les personnes suicidaires soient repérées, référées et aidées au moment opportun.

L'implantation de réseaux sentinelles fait appel à la solidarité sociale, c'est-à-dire à la triple préoccupation, comme société, de tenir compte des personnes vulnérables, de mobiliser le potentiel des communautés pour prévenir le suicide et de valoriser le sens de la vie. En ce sens, les réseaux de sentinelles contribuent au renforcement du tissu social d'une communauté.



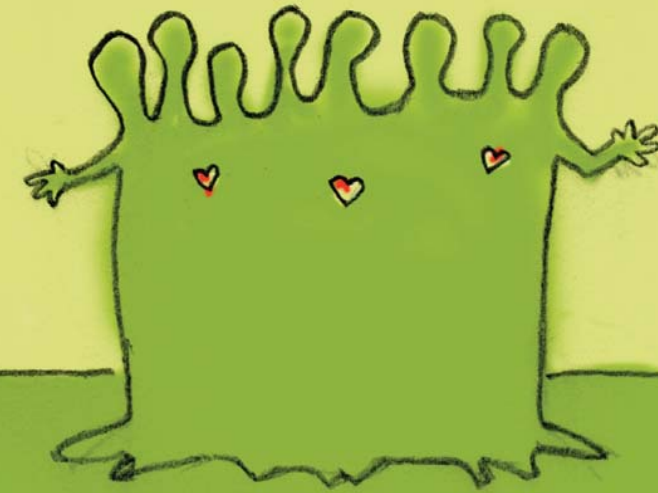
Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (2006).
L'Implantation de réseaux de sentinelles en prévention du suicide. Cadre de référence. Québec, ministre de la santé et des Services sociaux, p.29



Pour en savoir davantage sur le Réseau Sentinelles, communiquez avec : le chargé de projet du Réseau Sentinelles en prévention du suicide de l'Est de Montréal :

Michel Lefebvre
5655 rue Sherbrooke Est
Tel 514 254-9421 poste 288
Michel.lefebvre.lteas@ssss.gouv.qc.ca

RÉSEAU SENTINELLES en prévention du suicide



Centre de santé et de services sociaux
de Saint-Léonard et Saint-Michel

Centre de santé et de services sociaux
de la Pointe-de-l'Île

Centre de santé et de services sociaux
Lucille-Teasdale

LA SENTINELLE : UN RELAIS ENTRE LA PERSONNE EN DÉTRESSE ET LES RESSOURCES D'AIDE

La **sentinelle** est une personne qui exerce un rôle de relais entre la personne à risque de suicide et les ressources qui peuvent intervenir auprès de ces personnes suicidaires.

LE RÔLE DES SENTINELLES EST :

- Reconnaître les signes précurseurs associés à un processus suicidaire ;
- Créer un contact avec la personne à risque ;
- Recueillir l'information en vue de déceler la présence d'idées suicidaires ;
- Référer aux ressources d'aide appropriées et transmettre l'information sur l'urgence de la situation.

Une sentinelle ne joue jamais le rôle du professionnel de la santé (psychologue, travailleur social, médecin). Elle ne prend jamais seule la responsabilité de l'intervention et se doit de faire valider ses démarches. La prévention du suicide est un travail d'équipe.

QUI PEUT ÊTRE SENTINELLE ?

Les personnes adultes intéressées à jouer un rôle significatif dans la prévention du suicide dans leur milieu de travail, dans un groupe ciblé ou dans la communauté peuvent être choisies comme sentinelles. Ces personnes doivent avoir des qualités d'aidants naturels et ne doivent pas avoir été récemment touchées par le suicide d'un proche.

FORMATION ET SOUTIEN DES SENTINELLES

Les sentinelles qui forment le réseau doivent recevoir une formation de base donnée par des formateurs accrédités par l'Association Québécoise de Prévention du Suicide.

Afin de jouer pleinement leur rôle, les sentinelles pourront compter sur un soutien adéquat et continu des ressources d'aide :

- Des professionnels à qui référer ;
- Des séances de formation ;
- Un soutien téléphonique en tout temps.

IMPLANTATION DANS VOTRE MILIEU

Si vous êtes intéressé à participer à cette mesure de prévention et à implanter un réseau sentinelles dans votre milieu, nous pouvons vous aider!

Voici comment :

- Promouvoir ce nouveau programme de prévention et recruter des sentinelles ;
- Planifier leur formation par des ressources accréditées ;
- Soutenir les sentinelles dans leur rôle ;
- Assurer le contact avec des ressources d'aide dans la communauté.

